

**AMAP de Bruges-Le Bouscat - Contrat pommes/jus du 19/09/16 au 10/04/17**

**A compléter en 3 exemplaires**

Les AMAP, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique et permettent aux consommateurs d'obtenir des produits de qualité nutritionnelle, gustative, environnementale et sociale.

Le principe est de **créer** un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et maintenu sur une période donnée.

Les AMAP sont créées à l'initiative des consommateurs, qui établissent des engagements réciproques avec des agriculteurs de proximité sous forme de contrats.

Les contrats sont gérés par des coordinateurs bénévoles.

Plus d'infos sur les AMAP : <http://www.reseau-amap.org/amap.php>

Charte des AMAP : [http://miramap.org/IMG/pdf/charte\\_des\\_amap\\_mars\\_2014-2.pdf](http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf)

Site de notre AMAP : <http://www.amap-brugeslebouscat.fr/>

Pour recevoir les infos de notre AMAP, inscrivez-vous sur : <http://groups.google.fr/group/amap-bruges-le-bouscat/>

NOM/Prénom du consomm'acteur : .....

ADRESSE : .....

Code Postal : ..... VILLE : .....

Tél domicile : ..... Portable : .....

Mail : .....

- s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de produits à SCEA LES COTEAUX DE BOUTAU producteur de pommes à La Réole (33), qui s'engage à les amener sur le lieu de distribution
- s'engage à respecter la charte des AMAP, et à participer à au moins une distribution dans l'année.
- s'engage à venir récupérer les produits aux jours et heures indiqués ou à se faire remplacer en cas d'indisponibilité ; vous pouvez faire appel aux autres amapiens par le biais du groupe :

<http://groups.google.fr/group/amap-bruges-le-bouscat/>

Tout colis non récupéré n'est pas remboursé.

**Distribution**

Toutes les 3 semaines lundi de 18h30 à 19h30 à Bruges, salle du Tasta, place des Fusillés.

N'hésitez pas à noter dans votre agenda les dates de distribution au verso.

Première distribution : 19/09/2016

Dernière distribution : 10/04/2017

**Paiement**

Chèques **séparés** pour les pommes et le jus établis à l'ordre du producteur SCEA Les Coteaux de Boutau à remettre aux coordinatrices avec le contrat complété et signé en 3 exemplaires sur le lieu de la distribution un lundi soir.

Pour chaque produit (pomme/jus) le paiement se fait de préférence en 2 chèques (prélevés en début de chaque période : septembre - janvier) ou en 4 chèques (septembre, novembre - janvier, février)

**Coordinatrices**

- Cécile Etcheparre [etchepare.cecile@neuf.fr](mailto:etchepare.cecile@neuf.fr) 05 56 04 13 45
- Danièle Pouvreau [d.pouvreau@gmail.com](mailto:d.pouvreau@gmail.com) 06 89 65 17 13

**Merci de compléter avec soin les tableaux de commande et de paiement au verso.**

Nom/prénom du consomm'acteur : .....

**Commande de pommes et jus bio**

PERIODE 1 POMME BIO					JUS BIO			Aide à la distribution*	
Dates de livraison	Nb de poches 4 kgs	Prix € ttc (tva5,5%) 2,35 €/kg	Nb de cageots 13 kg	Prix € ttc (tva5,5%) 2,25 €/kg	PRIX POMME	Nbre litres	Prix € ttc (tva5,5%) 2,95 €/l	PRIX JUS	
19/09/2016		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
10/10/2016		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
31/10/2016		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
21/11/2016		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
12/12/2016		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
<b>TOTAL</b>									

PERIODE 2 POMME BIO					JUS BIO			Aide à la distribution*	
Dates de livraison	Nb de poches 4 kgs	Prix € ttc (tva5,5%) 2,35 €/kg	Nb de cageots 13 kg	Prix € ttc (tva5,5%) 2,25 €/kg	PRIX POMME	Nbre litres	Prix € ttc (tva5,5%) 2,95 €/l	PRIX JUS	
16/01/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
06/02/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
27/02/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
20/03/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
10/04/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €		
<b>TOTAL</b>									

\*Aide à la distribution : cocher au moins 1 jour, 2 ou 3 si possible. Nous transmettrons à tous un tableau de confirmation de vos dates de distribution.

**Paiement : Règlement du contrat pour 10 distributions**

Nom du titulaire du chéquier .....	Contrat pomme		Contrat jus	
Banque :.....	Numéro du chèque	montant	Numéro du chèque	montant
1° période : septembre				
1° période : novembre				
2° période : janvier				
2° période : février				
montant TOTAL				

Cécile Etchepare et/ou Danièle Pouvreau, coordinatrices du contrat pommes attestent avoir reçu, ce contrat signé et son règlement pour confirmation de l'engagement d'achat de pommes et/ou jus.

Fait le : ..... 2016

Signatures

Consomm'acteur

Coordinateur

Producteur